

SECTION 39 : Espaces, Sociétés et Territoires

Compte-rendu

SESSION D'AUTOMNE 2015

La section 39 a tenu sa session d'automne jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2015.

La section est composée de :

AVELINE Natacha ; BOYER Florence ; BUSSI Michel ; COUDROY DE LILLE Lydia ; DEFIOLE Rodolphe ; ECKERT Denis ; FOULQUIER Eric ; GHIOTTI Stéphane ; HOYEZ Anne-Cécile ; KENNEDY Loraine ; LAMBERTS Christine ; LANCRET Nathalie ; LEMARCHAND Nathalie ; LOMPRES Nicole ; MAUPERTUIS Marie-Antoinette ; MEKDJIAN Sarah ; PEYROUX Elisabeth ; RAYMOND Richard ; SEMMOUD Nora ; WEBER Christiane.

La section est assistée de :

CHABOURINE Emilie.

La section avait à examiner :

Des dossiers « chercheurs » :

- 50 dossiers d'évaluation à mi-vague pour lesquels elle a rendu :
 - 48 avis favorables
 - 2 avis différés (rapports non-déposés ou incomplets)
- 3 dossiers d'évaluation à vague suite à ré-examen pour lesquels elle a rendu 3 avis favorables
- 1 dossier de demande de changement de section (rattachement à la section 39) pour lequel elle a rendu un avis favorable
- 5 dossiers de titularisation pour lesquels elle a rendu 5 avis favorables
- 6 dossiers de confirmation d'affectation CR et 2 dossiers de confirmation d'affectation DR pour lesquels elle a rendu 8 avis favorables
- 4 dossiers de demande de promotion CR1 pour lesquels elle a rendu 4 avis très favorables
- 7 dossiers de demandes de promotion DR1 pour lesquels elle a procédé au classement suivant :
 1. SMADJA Joëlle
 2. BLANC Nathalie
 3. GANA Alia
 4. TROTTIER Julie
- 3 dossiers de demandes de promotion DRCE pour lesquels elle a procédé au classement suivant :
 - SANDERS Lena

Des dossiers « unité » :

- 10 dossiers de demande de changement de direction d'unité pour lesquels elle a rendu 6 avis favorables, 1 avis réservé, 3 dossiers (incomplets) n'ont pas pu faire l'objet d'avis de la part de la section ;

- 4 dossiers pour expertise (suivi ou intégration d'équipes) pour lesquels elle a rendu 1 avis très favorable, 2 avis favorables, 1 dossier (incomplet) n'a pas pu faire l'objet d'un avis de la part de la section ;
- 2 dossiers d'Ecoles Thématiques pour lesquels elle a rendu :
 - 1 avis très favorable (RECHERCHURBAINE)
 - 1 dossier (hors périmètre) n'a pas pu faire l'objet d'un avis de la part de la section (MEMOJUST)

Des dossiers « revue » :

- 21 dossiers de demande de soutien financier au CNRS pour lesquels elle a rendu
 - 12 avis très favorables (Annales de géographie ; Confins ; Cybergeo ; Espaces populations sociétés ; Espaces et sociétés ; Flux ; Géocarrefour ; Mappemonde ; Norois ; Revue d'économie régionale et urbaine ; Revue européenne des migrations internationales ; Tiers Monde)
 - 7 avis favorables (Cahier des Amériques latines ; Carnets de géographes ; Géographie et cultures ; Revue d'études comparatives Est-Ouest ; Revue d'histoire des sciences humaines ; Territoire en mouvement ; VIA@)
 - 1 avis défavorable (Revue internationale et stratégique)
 - 1 avis réservé (European journal of Turkish studies)

La section devait aussi se prononcer sur les points suivants :

- proposition de nomination pour une médaille d'argent
 - La section ne fait pas de proposition, pour les mêmes raisons que les années précédentes
- proposition de nomination pour une médaille de bronze
 - La section ne fait pas de proposition, pour les mêmes raisons que les années précédentes
- PEDR
 - La section, réaffirmant son opposition à ce mode de financement qui va à l'encontre de la valorisation des recherches collectives et innovantes, n'examinera pas les demandes de P.E.D.R.

Table des matières

1. Visites des instituts.....	3
1. L'INEE.....	3
2. L'INSHS.....	5
1. Concours et promotions.....	5
2. Les délégations.....	5
3. Echanges « libres ».....	6
4. Autres points.....	7
5. Compte rendu de l'assemblée générale du 21 octobre 2015.....	8

1. Visites des instituts.

L'INSHS (Patrice Bourdelais, directeur ; Pascal Marty DAS) et l'INEE (Marie-Françoise André, DAS, qui a excusé Stéphanie Thiebault, directrice) ont rendu une visite conjointe mais ont fait deux exposés en parallèle sur leur politique scientifique respective.

1. L'INEE

En matière de politique générale, l'INEE expose, sur le plan conjoncturel, son investissement dans la COP 21 (via sa déléguée scientifique développement durable, Agathe Euzen) et dans la préparation des suites de la conférence en 2016.

Sur le plan structurel, l'INEE renouvelle sa volonté d'un accompagnement renforcé sur l'Europe et l'international via un accompagnement des candidat.e.s à l'ERC (sur 9 candidat.e.s INEE, 5 succès obtenus en 2015), un accompagnement des porteurs de projet de GDRI et LIA par les DAS et la cellule internationale. L'INEE encourage les initiatives pluridisciplinaires intra-INEE et « trans-instituts » autour de réseaux interdisciplinaires et souligne aussi son intérêt pour le suivi des PEPS avec la mission pour l'interdisciplinarité. Les critères des projets qui retiennent l'attention de l'INEE sont : l'innovation, la créativité, la prise de risque. Il est important que les projets PEPS soient réellement créatifs et innovants, ils ne peuvent pas être trop « collés » à une ANR. Pour information, 14 PEPS blanc ont été financés en 2015, pour les sections 29, 30, 31, 39, sur 208 réponses avec une quarantaine de dossiers très solides. Outre un nouvel appel PEPS Blanc, l'INEE entrevoit la possibilité d'un autre PEPS, plus thématique (M.-F. André annonce que le thème sera à voir le jour de la réunion des DU).

Sur le plan de l'emploi, l'INEE rappelle que la politique globale est de privilégier l'emploi statutaire, que tout est fait pour pérenniser les CDD dont les fonctions sont importantes pour les unités (ils seraient moins nombreux qu'avant à l'INEE). Egalement, l'INEE signale qu'elle joue le jeu de la mobilité des IT avec les FSEP¹ (Fonction susceptible d'être pourvue), en lien avec les DU. Ainsi, l'INEE travaille en amont de la publication des postes afin de repérer les IT souhaitant effectuer une mutation. Ce travail rend les mobilités viables, les propositions sont discutées et les décisions prises entre les instituts. En matière de postes IT, l'INEE indique rechercher un double équilibre : entre les gestionnaires (BAP J) et les nouveaux métiers d'accompagnement de la recherche (en fonction des besoins des laboratoires) ; et entre les postes sur une seule structure (unité, délégation, institut) et les postes mutualisés. Sur ce dernier point, l'INEE voit la mutualisation comme un « bonus » dans un contexte de tension sur les postes.

La section demande à M.-F. André à propos de la mutualisation des postes IT, quels sont les proportions et les sites visés ? A cela, l'INEE répond que la mutualisation étant pensée par site, les demandes formulées au sein des DIPEE (où collaborent différents laboratoires INEE) peuvent donner lieu à une mutualisation, dans la logique des « plateformes ».

Pour les jeunes chercheur.e.s recruté.e.s au CNRS, l'INEE a mis en place un dispositif : l'institut (Directrice et DAS) les reçoit tous au bout 3 ans, à l'approche de leur passage en

¹ Pour rappel, la mobilité des IT comprend les NOEMI et les FSEP (depuis 2015). La mobilité d'un IT sur un support FSEP implique, une fois acceptée par la direction du CNRS, un départ du laboratoire d'origine avec le support de poste et l'impossibilité pour ce laboratoire d'obtenir un poste en remplacement.

promotion CR1. Il s'agit d'un « échange libre et informel » pour savoir si le ou la collègue se sent bien dans son laboratoire, si il ou elle a des besoins à exprimer ; la démarche de passage en CR1 est également abordée. L'INEE constate que « 98 % des nouveaux chercheurs sont heureux ». Pour 2 % d'entre eux, un problème est détecté, généralement une « erreur » sur l'affectation au laboratoire, un dialogue étant engagé « pour fluidifier les choses », ou un problème d'évaluation par la section de rattachement. La démarche de changement de section est alors expliquée. Le problème est souvent lié aux chercheur.e.s avec un profil transversal, recrutés plutôt en CID. Un problème spécifique est repéré sur la CID52 (enquête en cours menée par la section auprès de tous les recrutés) où les chercheur.e.s ont du mal à se retrouver sur les sections.

Sur les chercheur.e.s relevant de l'INEE par la CID52, un échange a lieu alors sur le fait que les chercheur.e.s recruté.e.s en CID sont de droit co-évalué.e.s par la CID (il ne devrait donc pas y avoir de « problème d'évaluation », mais il faut faire savoir aux collègues qu'une double évaluation entre une section et une CID est possible).

Sur le plan des moyens pour 2016 (moyens financiers et postes), l'INEE indique que les finances sont stables en termes d'enveloppes mais un peu « plombées » par les engagements au titre du CPER. Il va en effet falloir que l'INEE, comme chacun des instituts, tiennent les engagements faits (ceux pour lesquels le CNRS a validé les projets dans le cadre d'un CPER) sans augmentation de l'enveloppe globale. L'INEE envisage de maintenir les dotations de base des laboratoires, de maintenir l'aide aux jeunes entrants (5000 euros par chercheur.e, toute section confondue) et de poursuivre le lancement de PEPS.

Sur les postes, l'INEE fait état d'un problème structurel pour les IT. Les IT de l'INEE sont jeunes, le nombre de postes ouverts est donc restreint, fonction du faible nombre de départs à la retraite. Cette année, il y aura 16 postes pour 80 laboratoires INEE, finalement une situation « moins difficile » que ne le craignait l'institut.

Enfin, l'INEE présente la situation pour le concours chercheur.e.s 2016. L'INEE a perdu 3 postes, qu'il a fallu répercuter sur le concours. La section 31 a un poste en moins cette année. Entre temps, l'INSU a annoncé une diminution du nombre de postes au concours chercheur.e.s, dans les CID qu'il partage avec l'INEE en particulier. L'INEE a finalement enlevé le poste qu'elle pensait destiner à la section 39, et qui devait être assorti d'un coloriage : *Géographie de l'environnement et des risques : de la rétro-observation à la modélisation prédictive*. La section et l'institut sont en désaccord sur cette décision.

A propos de l'absence de ce poste INEE au concours 2016 annoncée en séance, un échange vif s'est engagé entre la section et la DAS de l'INEE. Marie-Françoise André a évoqué des divergences persistantes avec la section, sur le bilan global des concours depuis 2013 et sur le profilage d'un poste CR2 au concours 2016. Cependant, alors qu'elle affirme simultanément qu'aucun dialogue n'a à avoir lieu entre l'Institut et la section au sujet du coloriage ou de fléchage des postes au concours, comment doit-on interpréter l'annonce faite de l'existence de divergences ? De surcroît, ceci est d'autant plus surprenant que l'INEE n'a jamais, au cours des rencontres précédentes, y compris lors d'une rencontre de la direction de l'INEE avec toutes les présidences de section et CID de son périmètre (8 juillet dernier), émis la moindre réserve sur l'activité de la 39.

La section conteste le point de vue de la DAS et réaffirme son attachement au dialogue, en particulier sur un point aussi sensible que les coloriages de poste, car la section porte un regard sur les profils qui est lié à l'analyse du vivier que les jurys de concours peuvent faire, avec une vision globale des candidatures. Après quoi les Instituts conservent toutes leurs prérogatives pour définir les coloriages de poste et faire remonter leurs propositions et arbitrages auprès de la direction générale.

La DAS annonce en outre que le coloriage envisagé en 39 sera maintenu et affiché en CID 52. *Cela dit, au moment où ce compte-rendu est mis dans sa forme finale, soit après la diffusion des arrêtés d'ouverture de concours, on voit que le poste considéré n'a pas été publié, ni bien sûr en 39 ni même en CID52. L'annonce de la DAS n'a donc pas été suivie d'effet.*

2. L'INSHS

Les points d'échange ont porté sur les concours, les promotions, les délégations, puis des échanges « libres ».

1. Concours et promotions

P. Bourdelais commence par l'annonce des postes au concours 2016 :

- en section 39 : 3 DR2, 1 CR1, 4 CR2 dont deux prioritairement sur « espaces et sociétés en Asie » et « espaces et sociétés et grandes masses de données »
- en CID 52 : 4 DR2 (2 plus 2 remis systématiquement sur les CID), 1 CR1 fléché sur « Energie et sociétés », 3 CR2, 1 CR2 fléché sur « Economie spatiale, économie de l'environnement » affecté à l'UMR LISA (Corte).

Pour les promotions 2015, un poste est assuré en DR1, avec peut-être un second. Pour les DRCE, il y a 4 possibilités pour tout l'institut.

Sur ces annonces, la section note que le retour à 3 postes pour le concours DR2 est une bonne nouvelle, dans la mesure où le vivier de candidat.e.s est en train de se reconstituer depuis 2015. Pour les promotions DR1, il s'agit d'une très mauvaise nouvelle car là, le vivier se maintient et la descente à un seul poste est difficile à concevoir, la limite minimale de deux postes depuis le début de la mandature étant déjà frustrante. La section espère que l'institut saura reconnaître l'importance de maintenir un niveau de promotion au moins constant pour cette année et les suivantes.

2. Les délégations.

Il s'agit actuellement d'un outil alimentant la politique de site. Cependant, P. Bourdelais annonce qu'il souhaite voir évoluer ce dispositif pour en faire un outil de soutien aux collègues enseignant.e.s-chercheur.e.s qui souhaiteraient déposer une ERC. Actuellement, le taux de succès à l'ERC est de moins d'une candidature sur trois ; l'INSHS souhaite voir ce taux augmenter.

En revenant sur les délégations telles qu'elles sont arbitrées, P. Bourdelais indique que l'INSHS regarde d'abord le classement des conseils scientifiques, puis le compare au classement de la section. Si le dossier a deux « A+ », il a de bonnes chances d'aboutir ; si ce n'est pas le cas, c'est « terminé ». Les dossiers qui restent à l'issue de ces premiers arbitrages « favorables » sont discutés à l'aune du pilotage des sites et d'une « dose de parité ». P. Bourdelais précise qu'il n'y a pas de niveau d'arbitrage section par section, mais qu'un rééquilibrage est possible rétrospectivement si l'INSHS observe des déséquilibres importants entre sections.

Sur les délégations, la section rappelle que, même si l'on doit prendre en compte que le taux de pression sur l'accueil en délégation est très différent entre les deux instituts, l'importante diminution du nombre d'accueils concédés par l'INSHS est très préoccupante (pour l'INEE,

la section 39 a eu à se prononcer sur 3 demandes et ses recommandations ont été suivies). Par ailleurs, la section constate un très grand écart entre des dossiers de très haute qualité et des arbitrages qui échappent à la logique scientifique (la politique de site). Malgré les explications du directeur d'institut, la section constate que des dossiers classés « A+ » (prioritaires) aient pu être évincés et que des dossiers classés « A » (moins prioritaires pour la section) aient pu bénéficier d'un accueil en délégation. La section interroge l'INSHS sur l'annonce faite sur l'évolution annoncée de la finalité des délégations : la préparation d'un dépôt à l'ERC va-t-elle devenir un pré-requis ou va-t-elle permettre d'ouvrir plus de supports d'accueil en délégation ? Patrice Bourdelais estime que le dispositif « ancien » (une délégation le temps de préparer une HDR) est dépassé et qu'une délégation doit permettre à un.e collègue d'intégrer, pour le renforcer, un axe d'une UMR, d'accroître une visibilité internationale, le tout en lien avec le site ; sur les évolutions, P. Bourdelais souhaite voir un contingent de délégation réservé au dépôt d'une ERC (avec un dispositif d'accompagnement par le CNRS). La section s'inquiète de cette évolution, qui ne correspond pas à la réalité des conditions de recherche de la plupart des collègues demandant une délégation en SHS.

Enfin, Denis Eckert souligne que la section a appris avec stupeur, lors de l'AG de section qui s'est tenue la veille, qu'une délégation serait concédée en liaison à une prise de fonction de direction d'une UMR (en reconstruction) relevant de l'INSHS, mais sans projet scientifique et sans passer par les canaux d'évaluation et d'arbitrage connus. La section souhaite avoir des éclaircissements, mais l'INSHS, après avoir épuisé les autres sujets, ne reviendra pas sur ce point. La section sera attentive aux suites de ce type de procédure.

3. Echanges « libres »

Entre la section et l'INSHS ont ensuite lieu sur les points suivants :

Quelle est la position du CNRS par rapport aux autres modes de financements, en dehors de l'ERC ?

P. Bourdelais indique qu'ils restent à explorer, mais que seuls les ERC « comptent » dans les classements internationaux. D'autre part, ceux-ci favorise la recherche fondamentale, les appels Horizons 2020 et Marie Curie étant de ce point de vue beaucoup plus contraignants. Il en profite pour revenir sur les ERC : il y a eu 37 dossiers « ERC-starting grant » déposés par des collègues en poste dans des EPST : cela est trop peu aux yeux de l'institut. Le directeur d'institut considère qu'aucun mode d'accueil des enseignant.e.s-chercheur.e.s en délégation (que ce soit au CNRS dans le dispositif actuel, ou même à l'IUF) n'est favorable au dépôt d'une ERC, et que, de façon générale, l'encadrement administratif est faible pour les aider à y parvenir. Cependant, selon lui, ces arguments sont inaudibles à Bercy qui ne mettra pas de moyens supplémentaires ; de façon globale, le CNRS manque d'indicateurs de promotion et de production scientifique pour peser dans les discussions au Ministère.

Les UMR doivent construire une identité forte pour se maintenir et innover, cependant, la section voit apparaître la duplication des rattachements secondaires. Que faire avec cette contradiction ?

Patrice Bourdelais répond par les difficultés de rattachement, qui, selon lui, proviennent du découpage des sections du comité national. Les expertises se multiplient dans plusieurs sections, signe d'une réflexion à mener pour que l'évaluation pluridisciplinaire se fasse. Le temps de cette mandature n'a pas permis d'y repenser ou d'en discuter, mais il s'agit de quelque chose qui est dans l'optique de P. Bourdelais : les disciplines, c'est à l'université ; la complémentarité, des objets de recherche aux marges des disciplines, c'est au CNRS.

Denis Eckert signale ensuite à l'INSHS des interrogations sur certaines des évaluations qu'elle a à faire :

- L'UMI iGlobes (Tucson, USA) : l'UMI faisait partie des unités devant être expertisées, mais la nature de l'évaluation n'était pas précisée, alors que l'unité est à vague et doit être visitée par l'HCERES dans les mois qui viennent. Sur ce point, le directeur de l'Institut rappelle que le CNRS souhaite que les UMI soient évaluées et n'est pas certain que l'HCERES mène l'évaluation compte tenu de la petite taille des UMI. D'autre part, la complexité de cette UMI en particulier vient de la pluridisciplinarité et que la difficulté exprimée par la section viendrait peut-être de la pertinence des périmètres des sections.
- Les revues : deux revues, fortement soutenues par le CNRS (emploi IT), ne sont pas dans le « portefeuille » des revues que la section avait à évaluer cet automne : il s'agit de L'Espace géographique et de Natures Sciences Sociétés. Sur ce point, le DI et le DAS vont communiquer avec le service qui gère les revues, car l'INSHS ne s'explique pas en effet que des revues soutenues ne se soumettent pas aux mêmes procédures (obligatoires pour obtenir un soutien) que les autres revues.

P. Bourdelais, à propos des revues, indique qu'elles doivent basculer vers les humanités numériques. Ainsi 3 postes IT sont ouverts cette année au CLEO (revue.org...). En parallèle, des pools éditoriaux avec mutualisation des moyens éditoriaux pour plusieurs revues doivent se mettre en place dans les COMUE. Cela va impliquer un changement important pour les revues, en particulier autour du recours à un poste IT.

4. Autres points

- Les DRCE1 : la section ne fait remonter qu'une seule proposition. Contrairement à ses choix des années précédentes, où la section avait présenté plusieurs dossiers de grande qualité, la section 39 n'a placé qu'un seul nom sur la liste des promouvables DRCE. Ce changement d'attitude est lié à l'extrême rareté des promotions DRCE en général, et à l'absence donc de toute promotion pour les collègues candidat.e.s en 39 depuis de longues années. La section considère donc qu'elle doit donc envoyer le message le plus simple et le plus clair possible au CNRS, en mettant en avant un nom seulement. La mandature précédente, puis l'actuelle dans la continuité, avaient classé de nombreuses fois le même dossier en première position, celui d'Emmanuel Ma Mung, qui n'a jamais pu bénéficier de cette promotion. La section pose la question de manière réitérée de la non-prise en compte de ses propositions au niveau du CNRS pour l'accès à ce grade.
- Le directeur de l'InSHS répond qu'il s'agit de propositions faites à l'échelle de tout le CNRS, et que la concurrence est extrêmement forte.
- Pressée par le temps (2 jours de session uniquement), la section regrette l'absence de temps pour une discussion générale.

5. Compte rendu de l'assemblée générale du 21 octobre 2015

L'assemblée générale de la section 39 a rassemblé 27 personnes de 19 unités différentes.

Un point sur les concours est présenté par les membres de la section, reprenant les éléments du CR de la session de printemps 2015 et indiquant les perspectives 2016 (cf. CR ci-dessus). Il est rappelé que l'affectation dans les unités se fait sur décision de la direction du CNRS et non de la section. Pendant notre mandat, il n'y a pas eu de mauvaise surprise, les vœux des candidat.e.s n'étant pas remis en cause. En l'occurrence, la section 39 n'a pas de réelle difficulté au regard du tropisme parisien. Il est également rappelé qu'aucune communication individuelle n'a lieu entre les membres de la section et les candidat.e.s, ni avant, ni pendant, ni après le concours.

La question du discours de l'INSHS sur la polarisation du CNRS est ensuite abordée. Selon l'institut, les chercheur.e.s iraient d'eux ou elles-mêmes sur les sites à IDEX. La section réaffirme devant l'assemblée son hostilité à ce discours de légitimation à posteriori de cette construction institutionnelle.

Un autre point est l'inquiétude à propos du grossissement des périmètres de nos UMR, avec un périmètre élargi de façon fréquente. A titre d'exemples, citons les UMR LAVUE, EVS, et cette année la fusion ADESS-SET, qui devient l'UMR PASSAGES. Ces élargissements, par absorption d'EA et/ou fusion d'UMR sont très souvent à l'initiative des universités. La brutalité des décisions « tombent » des tutelles sur l'unité, en général au moment des rapports HCERES. Nous avons au cours de ce mandat eu de cesse de souligner les difficultés pour la cohérence scientifique de ces UMR et de protester contre la brutalité faite aux équipes. Il n'y a aucune écoute par la direction du CNRS des réserves émises par la section quant à ces regroupements d'unités. La politique institutionnelle est illisible, variable dans le temps, dans l'espace (sur chaque site).

Une autre inquiétude, dans le contexte de la politique de site concerne les UMR multisites, en forte tradition dans notre section, qui ne collent pas aux COMUE, IDEX... (UMR ESPACE, ESO...).

Pour la mandature future, un point d'attention devra porter sur ces UMR « grossissantes ».

Echanges avec l'assemblée

Sur la politique de site et les UMR

Lors de la visite de P. Bourdelais à Rennes, celui-ci a eu un discours menaçant autour de la métaphore du « désert de l'ouest ». Il a annoncé de probables désuétudes dans l'ouest auprès des présidents des universités.

Les discours sont contradictoires, de façon permanente. Ainsi, une UMR est « incitée » à grossir puis il lui est reproché lors de l'évaluation HCERES de manquer de cohérence. Le CNRS cale sa politique d'UMR sur la carte des IDEX. Ce sera un souci pour la prochaine mandature.

Au contraire, certains considèrent qu'il y a bien une politique territoriale du CNRS : quand le CNRS s'engage sur une COMUE, c'est un engagement fort.

La section est interrogée sur la consultation à propos des postes.

Le bureau propose plutôt de concentrer le recrutement sur le concours CR2. Des membres de l'assemblée estiment qu'1 poste sur le concours CR1 est insuffisant, car cela crée un

phénomène d'auto-sélection. Le recrutement en 2015 en CR1 montre bien qu'il y a des effets de bord qui peuvent être compliqués.

Il est ensuite abordé la question du choix du nombre d'auditionnés. La section répond que rien n'est défini avant d'avoir le nombre de candidat.e.s. Le taux est de l'ordre de 45 % pour 2015, avec 2 points d'arbitrage : une durée des auditions jugée suffisante et un jury plénier.

Un membre de l'assemblée a le sentiment que les mécanismes de sélection des candidat.e.s pour l'accès à l'audition sont opaques. Cela laisse une trop grande marge aux rapporteurs. D'autres membres indiquent qu'effectivement le couperet de l'audition/non-audition est sévère et peut apparaître comme arbitraire vu de l'extérieur. Cependant, on peut gagner sur la qualité du travail du jury, en désignant par exemple un 3^e rapporteur.

La section indique que concernant les listes d'admissibilité, celle-ci est coupée en jury d'admission.

Sur le concours, un dernier point est abordé : celui de la place de la lettre de recommandation. La section indique que la priorité du jury est centrée sur le projet de recherche. Ce n'est qu'une fois la candidature évaluée, que la lettre sert à vérifier la capacité d'insertion du ou de la candidat.e dans une UMR.

L'assemblée revient sur les délégations.

La section souligne l'évolution de la position de l'INEE, qui désormais met des délégations sur des profils plus larges que ceux d'écologie/environnement dans les UMR qu'elles opèrent. C'est une bonne chose pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s travaillant sur des approches différentes dans ces grandes unités.

La section rappelle qu'il y a eu 28 demandes dont 3 pour l'INEE en 2015. Le calendrier a été amélioré, avec 1 mois pour l'évaluation désormais. Le classement est fait en 3 « paquets » : A+ (1ères demandes bien préparées de MCF) ; A (renouvellements bien préparés) ; B (non prioritaires pour des dossiers qui ne sont pas encore parvenus à maturité).

Cette année, il y a eu 14 accueils en délégation avec 10 ETPT : 6 accueils à temps plein sur 12 mois ; 2 accueils de 6 mois à 100 % ; 2 accueils de 12 mois à 50 %. Les avis de la section ont été suivis sauf pour 1 dossier au LAVUE.

Concernant le renouvellement de délégation, 4 ont été acceptés et 3 refusés, dont l'explication repose, selon l'INSHS sur la politique de site. Il n'y a pour la section aucun retour d'explication possible aux candidat.e.s, faute d'information. La seule possibilité est donc pour ces collègues d'interpeller les DAS.

A propos des comités de visite HCERES, les conditions ne sont pas toujours optimales. A titre d'exemple, l'UMR AAU n'a pas eu de possibilité de discussion pour la composition du comité d'experts et les conditions de comité de visite pour cette unité à 2 sites éloignés (Grenoble-Nantes) ont été difficiles, cette visite étant comprimée sur ½ journée.

La section réaffirme la nécessité d'une présence d'un représentant IT dans les comités de visite et en désigne systématiquement un auprès de l'HCERES. Cette présence est totalement conditionnée au bon vouloir du ou de la déléguée scientifique de l'HCERES. Dans quelques rares cas, l'IT est membre du comité à part entière, avec un déplacement pris en charge par l'HCERES et défrayé comme les autres experts. Le plus souvent, il est présent à titre d'observateur, pris en charge par l'UMR ; non défrayé, il ne participe pas au rapport (sauf quelques cas là encore variables) et ses conclusions peuvent être annexées. Dans quelques cas, l'UMR n'a pas souhaité prendre en charge l'IT, le comité de visite se déroulant sans lui. Il intervient ensuite dans l'avis de pertinence rendu par la section.

Un dernier point d'information est donné sur la note à venir au CNRS sur la mutualisation des ITA entre plusieurs UMR, une UMR et la délégation... La mutualisation est une réponse trouvée par le CNRS à la pénurie de postes. La question du collectif de travail et des difficiles conditions de travail engendrées est ici abordée.

Lors du comité de liaison intersyndical qui a suivi, nous avons débattu de la mise en place de la prochaine mandature. La question du tuilage par des membres continuant sur un second mandat a été abordée. Plusieurs pistes pour trouver des candidat.e.s sont avancées : le repérage spontané dans les unités, l'importance de la pluralité disciplinaire, la définition d'un binôme syndiqué : présidence – secrétariat scientifique.

Il convient, si besoin était pour convaincre des collègues de s'engager dans cette expérience, de souligner l'expérience enrichissante d'un mandat au CoNRS, autour de la connaissance des unités de notre communauté, des valeurs de débats et de délibération collégiale, de la dynamique scientifique d'une section pluridisciplinaire et multi-thématique...

En termes de bilan, la section, malgré les contraintes de temps, a été attentive à conserver autant que faire se peut, la capacité délibérative aux côtés de la fonction évaluative. Autour de l'évaluation, elle a veillé tout au long du mandat à conserver la pluralité des critères et à ne pas foncer dans les indicateurs, réaffirmant l'importance du regard pluriel et laissant aux marges des indicateurs tels que le quota de publications de rang A.

La section 39 devra également pour quelques membres participer aux CID (commissions interdisciplinaires), en particulier à la CID 52, permettant aux SHS d'y conserver une place.